



## DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**  
 Nombre de membres présents : **28**  
 Nombre de votants : **33**  
 Date de convocation : **22/03/2018**

L'an **Deux Mille DIX-HUIT** le 29 Mars, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

**OBJET : POSITION DU CONSEIL SUR MISSIONS  
DES GEOMETRES CADASTREURS**

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) -  
 TAURINYA, LLOBET (Brouilla) - CHINAUD (Calmeilles) -  
 LEHOSSINE (Camélas) - CHEREZ (Castelnou) – PUJOL,  
 CRUCQ (Fourques) - TOURNE (Llauro) - PUIG (Sainte  
 Colombe) - FERRER (Terrats) - OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL,  
 LEMORT, RUIZ BERNADAC, BOURRAT, RAYNAL, FERRER,  
 BATALLER-SICRE (Thuir) – LESNE (Tordères) – AMOUROUX  
 (Tresserre) - ATTARD, ALBERT, COUSSOLLE (Trouillas) -  
 PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

P.MAURAN (Montauriol) à R.TOURNE  
 C.VILA (Oms) à G.CHINAUD  
 R.PEREZ (Thuir) à B.BATALLER-SICRE  
 T.VOISIN (Thuir) à S.RAYNAL  
 G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Certifié exécutoire

Absent:

A.DOUTRES (Caixas)  
 R.NOURY (Saint Jean Lasseille)  
 P.BELLEGARDE (Passa)  
 N.MON (Thuir)  
 P.MAURY (Thuir)

Publié ou Notifié

le

**Madame Nadine CRUCQ** est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20180329-57-18Geomcadast-DE

**Communauté de Communes des Aspres**

Accusé certifié exécutoire  
 Allée Hector Capdellayre - BP11 - 66 301 THUIR Cedex  
 Tél: 04.68.53.21.87 / Fax: 04.68.84.67.78

Réception par le président : 06/04/2018  
 Aspres.fr - site : http://www.cc-aspres.fr/

**POSITION DU CONSEIL SUR LES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC DES GEOMETRES-CADASTREURS**

Par courriel du secrétaire général de la CGT Finances Publiques 66 , les élus ont été appelés à se mobiliser pour le maintien des postes de géomètres-cadastreurs par les services de la DGFIP.

Le Président **FAIT** lecture du texte transmis :

**« A l'adresse des Maires, Adjoints, Conseillers Municipaux des Pyrénées Orientales.**

**ABANDON DU LEVÉ DE BÂTI**

*A l'heure d'une politique de désengagement de l'État sur certaines de ses missions, et de la réduction des effectifs, le Corps des géomètres-cadastreurs se trouve directement impacté ainsi que votre collectivité.*

*Le plan cadastral des communes réalisé par les géomètres-cadastreurs remonte à Napoléon 1er, plan qu'ils ont, entre autres, continuellement enrichi, par le levé sur le terrain des constructions, en obéissant à des exigences de précision de levé.*

*Par une instruction du 05/02/2018 émanant de la Direction Générale des Finances Publiques, cette mission est suspendue. Elle sera ensuite soit externalisée soit réalisée avec des méthodes au rabais. Pour votre collectivité, les conséquences seront ou bien un coût supplémentaire, ou bien des bases fiscales revues à la baisse.*

*Les géomètres-cadastreurs conscients de l'importance et de la qualité du plan cadastral pour les communes (plan local d'urbanisme, implantation des réseaux, gestion des voiries, l'adressage, le recensement de la matière fiscale) entendent la conserver.*

*Les géomètres-cadastreurs forment le dernier corps d'État à assurer le maillage du territoire. Ils œuvrent à l'exhaustivité de la documentation cadastrale du point de vue topographique et fiscal permettant ainsi de fiabiliser les bases de la fiscalité locale et de conserver un plan cadastral fiable. . La documentation cadastrale dont le plan fait partie n'est pas le résultat d'un assemblage de données informatiques diverses et disparates mais bien un recensement de fond des éléments de terrain dont les géomètres cadastreurs en sont la source principale.*

*Les géomètres-cadastreurs s'opposent fermement à cette décision d'abandon, qui serait véritablement catastrophique pour la fiscalité et tous les utilisateurs du plan.*

***Pour la qualité de vos bases fiscales donc de la pérennité de vos budgets, ainsi que pour des travaux réalisés avec professionnalisme sans coût exorbitant pour votre collectivité, les géomètres-cadastreurs vous demandent d'intervenir par tous les moyens que vous jugerez utiles afin de les soutenir dans cette mission de service public de qualité et de proximité.***

*A défaut d'être entendus par la Direction Générale des Finances Publiques, ils seraient amenés à boycotter les CCID et les CIID et envisager d'autres actions.*

*Les géomètres-cadastreurs du département des Pyrénées Orientales. »*

Il **OUVRE** la discussion et

Et **APPELLE** le Conseil à se positionner au regard de la sollicitation du secrétaire général de la CGT Finances Publiques 66.

Le Conseil Communautaire,

Où l'exposé de son Président

A l'unanimité des membres présents et représentés

**DECIDE** d'approuver la requête du Secrétaire général de la CGT Finances Publiques 66 tendant à se mobiliser pour le maintien des postes de géomètres-cadastreurs par les services de la DGFIP.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Le Président, **René OLIVE**

